**Synthèse**

Le chiffre d’affaires de l’exercice est de 1.638.831 euros

Les charges directes venant en face du CA correspondent au cout du personnel intérimaire : 1.441.280 euros.

Il en ressort une marge de 197.547 euros soit 12% du CA (correspond au secteur),

Avec le CICE la marge s’élève à **268.570 euros** soit 16% du CA

La marge dégagée sur l’établissement d’Annecy est négative de 64.930 euros

Les autres charges sont composé de :

* Charges externes : 85.400 euros (+12k€ par rapport à n-1 ramené sur 12 mois)
* Impôts et taxes : 32.000 euros
* Salaires +charges perm : 235.000 euros
* Autres comptes : 15.300 euros

Les retards des paiements des charges sociales et fiscales ont pour conséquence le paiement de pénalités pour environs 12.000 euros (frais huissier inclus).

Soit un total de **367.679 euros**, le résultat est un déficit de 268.570-367.679 : **99.110 euros**

Une rapide évaluation du résultat a été effectuée sur la base de la facturation, du taux de marge et du personnel permanent affecté au site d’Annecy, démontrant une perte de 41.000 euros, sans prise en compte de frais externes.

**Bilan**

La créance client est de 468.714 euros et représente 108 jours de CA (82 jours en n-1),

Cette créance ne comporte pas de facture cédée au factor.

Aucune de ces créances n’a fait l’objet de provisions à la clôture de l’exercice

Les autres créances de 129.547 correspond au CICE de 71.000 euros et compte de TVA, ainsi que le propriétaire des locaux de Montrouge payé en trop pour 10 k€

La trésorerie (factor compris) s’élève à 169.352 euros

L’ensemble des dettes d’exploitation s’élèvent à 741.900 euros dont 558.425 euros provenant de dettes en retard (exemple TVA à décaisser et charges sociales dues antérieurs à décembre 2017).

La société est juste à l’équilibre entre l’actif dispo et le passif exigible. Néanmoins certaines créances clients devraient être provisionnées, ce qui mettrait la société en situation négative.

Enfin, la société termine avec des capitaux propres a -96k€, qui générera des couts juridique de continuité de l’exploitation.